

## **Rapport n°6**

### **Auturizzazione d'occupazione di u Vechju Portu per l'associu « Cap Corse Handicap »**

Autorisation d'occupation du Vieux-Port pour l'association  
« Cap Corse Handicap »

L'association « Cap Corse Handicap » a organisé, du 15 septembre au 19 septembre 2025, un séjour en mer pour 150 personnes souffrant de handicap, grâce à un bateau inclusif.

Par courriel en date du 17 juillet 2025, le Président de l'association Cap Corse Handicap, Monsieur Eric Valery a sollicité, auprès de notre collectivité, l'octroi d'une gratuité pour quatre nuitées afin d'accueillir cette embarcation au sein du Vieux Port. Cette demande a pour objectif de faciliter le déploiement d'une plateforme hydraulique aquatique pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

Ces évènements étant de nature à valoriser le site du Vieux-Port, il revêt un intérêt communal justifiant d'accorder la gratuité sollicitée.

En l'espèce, le montant estimé pour l'ensemble du séjour s'élève à 174.68 euros.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port à l'association « Cap Corse Handicap » dans le cadre d'un séjour en mer pour des personnes en situation de handicap du 15 au 19 septembre 2025.

#### **SYNTHESE**

L'association a organisé un séjour en mer pour 150 personnes en situation de handicap, du 15 au 19 septembre 2025. La Ville accorde la gratuité de quatre nuitées au Vieux-Port, soit 174,68 €, afin de soutenir cette initiative inclusive et valorisante pour la commune.